



NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS

SOYEZ À LA HAUTEUR

Ce lundi 30 mars 2025, les agents devaient conduire un détenu bénéficiant potentiellement de soutien extérieur au tribunal.

Le transfèrement judiciaire de ce détenu placé en escorte 4, au vu des risques, nécessite donc l'appui de forces de sécurité lourdement armées.
D'ailleurs lors de son transfert le vendredi précédent les ERIS assuraient la sécurisation de la mission effectuée par l'ELSP.

Après des tergiversations les FSI se sont finalement déplacées et nos collègues du PREJ étaient accompagnés de 2 motards !!!

Aucun armement de dissuasion ou de riposte en cas d'attaque !!!

Si, comme nous l'entendons, l'ARPEJ avait connaissance de l'impossibilité des FSI d'assurer la sécurité des agents PREJ pourquoi avoir pris le risque de potentiellement les emmener à l'abattoir ???

FO Justice de la DISP Rennes s'indigne de la considération portée conjointement par l'ARPEJ et les Forces de sécurité à nos agents et à nos 2 collègues motards.

FO Justice de la DISP de Rennes exige que l'ARPEJ renonce à mettre en danger, en connaissance de cause, les personnels et qu'elle annule les missions lorsque la sécurité de tous ne peut pas être assurée.

FO Justice de la DISP de Rennes s'indigne qu'après la tragédie d'Incarville l'Administration persiste et oublie.

